


RÈGLEMENT 1400-67 RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 1400 AFIN DE
MODIFIER LES DISPOSITIONS QUANT
AUX BÂTIMENTS OU CONSTRUCTIONS
TEMPORAIRES AUTORISÉS AFIN DE
PERMETTRE LES CLASSES MODULAIRES

Consultation écrite

Ce projet de règlement vise à modifier le règlement de zonage afin de permettre la construction temporaire de classe modulaire.

A decorative graphic consisting of several parallel white lines of varying lengths, slanted upwards from left to right, located in the bottom right corner of the blue background.

RÈGLEMENT 1400-67

ARTICLE 1-.

L'alinéa 7 est ajouté au Chapitre 4 dans la section 4.9.1 Bâtiments ou constructions temporaires autorisés immédiatement après l'alinéa 6. Cet alinéa prévoit ce qui suit :

7. Les bâtiments temporaires de type classe modulaire, aux conditions suivantes :

- a) Ils doivent être installés sur un terrain occupé par un usage principal faisant partie de la catégorie d'usage « P1 » Institutionnel;
- b) La hauteur du bâtiment temporaire est limitée à un étage;
- c) Les matériaux de revêtement du bâtiment temporaire doivent être conformes à l'article 3.3.2 Matériaux de parement extérieur prohibés.
- d) Les marges de recul relativement à l'installation du bâtiment temporaire doivent être conformes à celles qui sont spécifiées à la grille des spécifications de la zone concernée là où il est installé.

ARTICLE 2-

La section 4.1.9 Usages publics et institutionnels est modifiée par l'ajout de l'alinéa 33 – Bâtiment temporaire de type classe modulaire comme suit :

Usage, bâtiment, construction et équipement accessoires autorisés	Cour / marge avant	Cours / marges latérales	Cour / marge arrière
33. Bâtiment temporaire de type classe modulaire	Oui	Oui	Oui
Distance minimale d'une ligne de terrain	Voir les grilles	Voir les grilles	Voir les grilles

CONSULTATION ÉCRITE

Vous pouvez faire parvenir tous commentaires et questions aux adresses suivants:

- ▶ Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac- Service de l'urbanisme
3000, chemin d'Oka
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0
- ▶ urbanisme@vsmsll.ca